

Extrait du DESINFOS.COM

<http://www.desinfos.com>

Réponse au rapport d'Amnesty International sur les problèmes israélo-palestiniens sur la question de l'eau

Source : Ministry of Foreign Affairs - Jerusalem
- Spokesman's bureau | adaptation française de
desinfos.com

Date de mise en ligne : mardi 27 octobre 2009

La politique israélo-palestinienne de l'eau est fondée sur un accord intérimaire entre les deux parties, en particulier sur l'article 40 de l'annexe III de la convention, qui a trait à la question de l'eau et des eaux usées. Selon l'accord, 23,6 millions de mètres cubes d'eau seront alloués aux Palestiniens chaque année. Dans les faits, ils ont accès à deux fois autant d'eau.

Israël a rempli toutes ses obligations en vertu du pacte sur l'eau concernant la fourniture de quantités supplémentaires d'eau pour les Palestiniens, et a même largement dépassé la quantité obligatoire. Les Palestiniens, en revanche, ont sensiblement violé leurs engagements au titre de l'accord sur l'eau, s'agissant spécifiquement de questions importantes telles que les forages illégaux (ils ont foré plus de 250 puits sans autorisation de la Commission mixte de l'eau) et le traitement des eaux usées (Les Palestiniens n'ont pas construit d'usines de traitement des eaux usées, en dépit de leur obligation de le faire et du financement étranger important prévu à cet effet).

Les données concernant la consommation d'eau douce naturelle montre clairement un traitement équitable par Israël des exigences palestiniennes :

En 1967, Israël de la consommation d'eau douce naturelle par habitant était de 508 (m³/person/year). En 2008, il a chuté de façon spectaculaire à 149. Les chiffres palestiniens pour la même consommation est passé de 86 (en 1967) à 105 (en 2008).

Israël a offert de fournir aux Palestiniens de l'eau dessalée, mais cette possibilité est systématiquement rejetée en

raison de motivations politiques.

Si Israël a considérablement réduit son utilisation de l'eau douce naturelle depuis 1967, en rapprochant systématiquement l'écart entre la consommation israélienne et palestinienne, il n'est pas toujours clair de savoir comment les demandes d'Amnesty International de "politiques discriminatoires" envers les Palestiniens peuvent supporter l'épreuve de la réalité.

Les auteurs du rapport ont choisi d'ignorer les données israéliennes, mémoires et rapports, bien qu'elles contiennent des faits vérifiables présentés avec une transparence totale. **Cette approche douteuse, qui consiste à méconnaître systématiquement le matériel israélien alors qu'elle se fonde exclusivement sur des allégations palestiniennes, soulève des doutes quant aux véritables intentions des auteurs du rapport et de l'organisation elle-même.**

Un rapport complet sur la question de l'eau entre Israël et les Palestiniens peut être consulté sur le site Internet de la Régie des eaux d'Israël : _ <http://www.water.gov.il/NR/rdonlyre...>
[<http://www.water.gov.il/NR/rdonlyres/A111EFEF-3857-41F0-B598-F48119AE9170/0/WaterIssuesBetweenIsraelandthePalestinians.pdf>]